



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SENIORS EN VACANCES : **Urrugne – Pyrénées Atlantiques** **Pays Basque et traditions** **du Lundi 7 au Lundi 14 Octobre 2024**



Le Préfet de Région Occitanie et les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie ont la volonté commune de faciliter le départ en vacances des pensionné·es des administrations de l'État domiciliés dans la région Occitanie.

Ce séjour vous est proposé dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », mis en place et financé par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), dans la limite des places proposées et du budget alloué par la SRIAS.

POUR ROMPRE AVEC LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT, POUR OFFRIR DU BIEN-ÊTRE, POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL

Vous résidez en Occitanie, vous êtes pensionné·e, âgé·e de 60 ans et plus à la date du départ, ou bien vous avez 55 ans et êtes en situation de handicap.
Ce séjour est pour vous !

Votre séjour 8 jours / 7 nuits vous revient à :

- 449 € pour les pensionné·es imposables,
- 247 € pour les pensionné·s de l'État sous conditions de ressources (participation ANCV* de 202 € déduites) *voir conditions page 2

La SRIAS prend en charge :
le transport, les frais de dossier, les taxes de séjour et l'assurance annulation et rapatriement

**INSCRIPTION OUVERTE A COMPTER
DU MARDI 12 MARS 2024**



*RENSEIGNEMENTS et RÉSERVATIONS auprès de l'association
« TOURISME LOISIRS CULTURE Occitanie (TLC Occitanie) »
Tel : 04.66.67.29.20 courriel : accueil@tourismeloisirslr.com*

PROGRAMME

Bleu de la mer, vert des collines et des montagnes douces, rouge des piments, brun des rochers : le pays basque français ou espagnol, est le pays des vivantes couleurs.

1er jour : NIMES – MONTPELLIER – BEZIERS - NARBONNE- CARCASSONNE- TOULOUSE- TARBES- URRUGNE -610 km

Départ en autocar Grand Tourisme vers Urrugne au départ de Nîmes. (Péage centre). Route vers Montpellier (sortie près d'Arènes), Béziers (péage Ouest), Narbonne (péage Est), Carcassonne (péage Ouest), Toulouse (sortie Balma Gramont), Tarbes. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée en fin d'après-midi au village à Urrugne. Dîner et soirée présentation du village. Logement.

2e jour : FORT SOCOA

Petit déjeuner. Matin : balade jusqu'au fort de Socoa – pot de bienvenue. Déjeuner. Après-midi : animation proposée par le village. Dîner et soirée au village. Logement.

3e jour : BAYONNE

Petit déjeuner. Matin : animation proposée par le village. Déjeuner. Après-midi : Bayonne (60 km A/R). Départ pour Bayonne. Visite accompagnée de la capitale du Labourd, classée « ville d'Art et d'Histoire », sa cathédrale, son cloître, le vieux Bayonne avec ses magnifiques façades. Visite gratuite d'un atelier de fabrication de jambon chez un producteur affineur et dégustation (fermé dimanche et jour férié). Temps libre. Dîner et soirée au village. Logement.

4e jour : BIARRITZ

Petit déjeuner. Matin : animation proposée par le village. Déjeuner. Après-midi : Biarritz - Arcangues (50 km A/R). Départ pour la visite de Biarritz « la reine des plages et la plage des rois », vue panoramique depuis le phare. Visite pédestre du vieux port jusqu'au Rocher de la Vierge. Continuation pour Arcangues, visite pédestre du village et de l'église. Arrêt dans le cimetière-jardin où repose Luis Mariano. Dîner et soirée au VVF. Logement.

5e jour : Saint-Jean-Pied-de-Port - Espelette (140 km A/R)

Petit déjeuner. Départ pour Saint-Jean-Pied-de-Port, visite pédestre de la cité fondée il y a huit siècles par le roi de Navarre au pied du Col de Roncevaux, étape importante sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Déjeuner au restaurant. Temps libre dans les rues commerçantes. Retour pour Espelette, capitale du Piment. Visite de l'atelier du Piment A O C, dégustation de produits locaux. Dîner et soirée au village. Logement.

6e jour : La Rhune - ST JEAN DE LUZ

Petit déjeuner. Matin : excursion au train de la Rhune. Déjeuner. Après-midi : Saint-Jean-de-Luz (15 km A/R). Départ pour Saint-Jean-de-Luz, élégant port de pêche qui célébra le mariage de Louis XIV. Visite de la cité : le port, la baie, la place Louis XIV, l'église Saint

Jean Baptiste. Temps libre dans les rues commerçantes. Dîner et soirée au village. Logement.

7e jour : URRUGNE

Petit déjeuner. Matin : animation proposée par le village. Déjeuner. Après-midi : animation proposée par le village. Dîner et soirée au village. Logement.

8e jour : TARBES- TOULOUSE-CARCASSONNE-NARBONNE- BEZIERS- MONTPELLIER-NIMES -610 km

Petit déjeuner. Départ après le petit déjeuner et fourniture d'un pique-nique à emporter pour le déjeuner. Arrêt à Tarbes, à Toulouse (sortie Balma Gramont), Carcassonne (péage Ouest), puis Narbonne péage Est, à Béziers (péage Ouest), à Montpellier (sortie près d'Arènes) et Nîmes (péage Centre).

LIEU DE PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS A RECONFIRMER 15 JOURS AVANT LA DATE DE DÉPART

NB : Le programme d'activités est donné à titre indicatif et est susceptible d'être aménagé selon les conditions météorologiques ou la disponibilité du prestataire. Le programme détaillé sera transmis aux organisateurs au plus tard 7 jours avant le début du séjour. Piscine chauffée à disposition sur le centre et plage à 800 mètres, n'oubliez pas votre tenue de bain !

LES PRIX COMPRENNENT

- ✓ Le transport en autocar au départ de Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse et Tarbes vers Urrugne selon programme ci-dessus (pension complète du conducteur en chambre individuelle incluse + Taxes de séjours incluses)
- ✓ L'hébergement en chambre double (2 personnes).
- ✓ La taxe de séjour (tarif 2023) : 0,61 €/nuit/personne – pris en charge par la Srias Occitanie
- ✓ La pension complète, café aux déjeuners, vin offert, du dîner du 1er jour au petit déjeuner et pique-nique à emporter (déjeuner) du dernier jour
- ✓ Un déjeuner au restaurant
- ✓ La fourniture du linge de toilette et lits faits à l'arrivée.
- ✓ L'animation dont un groupe musical ou un spectacle en soirée.
- ✓ L'accompagnement des excursions et les entrées des visites prévues au programme
- ✓ Les frais de dossier VVF offert
- ✓ Les assurances assistance et rapatriement obligatoire annulation- bagages et interruption de séjour pris en charge par la Srias Occitanie

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS

Le déjeuner J 1

Supplément à la charge des agents

Le logement en chambre individuelle (10% max du contingent du groupe) : 100€ pp pour le séjour
L'entretien quotidien des chambres (9 €/nuit/personne)

A noter : VVF s'inscrit dans une démarche de développement durable et contribue à la lutte contre le gaspillage. Aussi, nous vous remercions de prévoir pour vos pique-niques : un sac à dos, une gourde, deux boîtes hermétiques et des couverts. Des serviettes en papier seront fournies par le village et un kit composé d'une éponge, produit vaisselle et torchon sera mis à disposition dans vos logements. Les pique-niques sont à réserver minimum 15 jours avant votre arrivée.

Offre soumise à disponibilité et réservée en priorité aux personnes n'ayant pas bénéficié des Vacances Seniors en 2022 et 2023. Document non contractuel

Documents à fournir :

Copie de la carte d'identité en cours de validité de chaque participant-e et photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition avec le montant de la ligne « impôt sur le revenu net avant corrections » bien lisible

Avis de pension retraité-e de la fonction publique d'état
En cas de perte d'autonomie ou de handicap : Copie de la carte d'invalidité ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité.

*Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, **l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances**. Ce dispositif permet aux retraité-es de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel. L'ANCV participe au financement du coût du séjour pour les personnes âgées sous conditions.

***Condition de participation de l'ANCV :**

Une aide financière de 202 € est accordée à tout-e retraité-e dont le revenu net imposable se trouve sous le seuil d'imposition prévu par l'ANCV (**dans la limite des fonds attribués**). L'aide financière est aussi accordée sans conditions de ressources, aux accompagnant-es suivant-es de la personne retraitée :
-Jeune en Service Civique.
-Enfant en situation de handicap rattaché au foyer fiscal du retraité.
-Aidant-e familial-e ou professionnel-le d'un senior en situation de handicap ou de dépendance.

Tout-e conjoint-e marié-e ou tout-e partenaire pacsé-e avec une personne éligible au programme Seniors en vacances peut lui aussi en bénéficier, sous réserves d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble durant le séjour.